Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 022-212203319-20260325-2026_03_21_002-DE

MAIRIE DE STE TREPHINE
2, rue de la Mairie
22480 STE TREPHINE
02.96.29.57.33
mairie.ste-trephine@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 21 mars 2026 -

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de SAINTE-TREPHINE, légalement convoqué le 16.03.2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges GALARDON, Maire.

Etaient

- Présents : GALARDON Georges – LE SCEL Josiane – LE PAVEC Guy – GOÏC Marie-Jeanne– RUMIN Christelle – JEGOUIC Anthony – NICOLAS Marion – JEGOU Eflamm- LEROUX Aurélia – TRUBUIL Julien
- Absents : LE PAVEN Nicolas
- Procuration
- Secrétaire de séance : LE SCEL Josiane

DÉLIBÉRATION 2026-03-21-002

Délibération concernant l'approbation du procès-verbal du 10 février 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Après présentation du projet de procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenue le 10 février 2026,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

VALIDE à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 février 2026.

La secrétaire de séance,

LE SCEL Josiane

Le Maire,

GALARDON G.